



Actualités

Statuts | Administration

Adhésion de la commune de Saint-Solve :

Par Arrêté Préfectoral du 6 avril 2021, la commune de Saint-Solve est autorisée à adhérer au SIAV pour les cartes « Sentiers » et « Sauvegarde du Patrimoine ».

Afin de prendre en compte l'adhésion de la commune de Saint-Solve, les statuts du SIAV sont actualisés concernant le nombre de délégués syndicaux.

Etude : Points de captages et zones de protection



Questionnaire envoyé aux communes :

32 communes ont répondu au questionnaire :

- ✓ 15 communes ayant des points de captage savent les situer sur leur commune.
- ✓ 15 communes sont concernées par l'abandon d'au moins un point de captage. Elles estiment que les raisons d'abandon sont les suivantes : qualité de l'eau, pas assez de débit ou rationalisation.

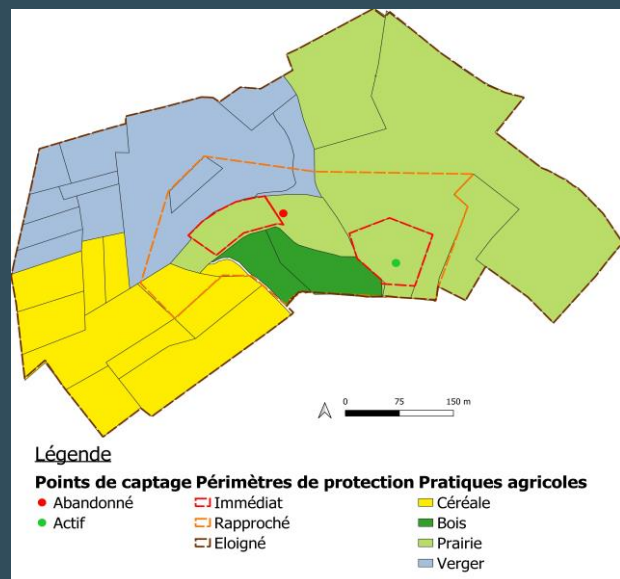
Pour le devenir de ces points de captage abandonnés, les communes envisagent soit de les reconnecter en cas de besoin après avoir résolu les problèmes de qualité des eaux, soit de ne rien en faire, soit ils sont en attente des propositions des collectivités.

Inventaire / diagnostic des points de captage et périmètres associés :

Coraline Breil et les agents du SIAV ont répertorié et diagnostiqué 55 points de captages et périmètres associés sur les communes d'Allasac, Voutezac, Saint-Solve, Sadroc, Saint-Cernin-de-Larche, Larche, et Jugeals-Nazareth.

En majorité, ces points de captage sont situés sur des talwegs ou têtes de bassins versants, dans des périmètres constitués de prairies, bois et cultures.

Exemple : Captage de Laugier Supérieur – Commune d'Allasac



ENJEUX

- ● ● ● ● ● ● CONNAISSANCE DU MILIEU
- ● ● ● ● ● ● PROTECTION DE LA RESSOURCE
- ● ● ● ● ● ● ANIMATION

